

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00264

**ZONE ARTISANALE DES ROCHES SUR LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE -
APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE
(CRACL) PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2020**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 16 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 93

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre de voix : 115

M. Luc FRANCOIS ne prend pas part au vote.

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER,
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER,
Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par
Mme Marie José MAKAREINIS, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Nicole PEYCELON,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFF, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,

RECUEIL EN PREFECTURE
Le 02 juillet 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24623770-20210624-02021002640

DATE D'ARCHIVAGE : 02 juillet 2021

M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS,

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
Mme Michèle BISACCIA donne pouvoir à M. Christian SERVANT,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Pierrick COURBON donne pouvoir à Mme Laetitia VALENTIN,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Ali RASFI,
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à M. Daniel GRAMPFORT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Gérard TARDY,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Henri BOUTHEON,
M. Guy FRANCON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

ZONE ARTISANALE DES ROCHES SUR LA COMMUNE DE LA TALAUDIÈRE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE (CRACL) PAR LA SPL CAP METROPOLE AU 31/12/2020

Dans le cadre des interventions de Saint-Etienne Métropole au titre de la création de nouvelles zones d'activités économiques, il est prévu de procéder à la poursuite de l'aménagement de la ZI Molina La Chazotte sur la commune de La Talaudière avec la réalisation d'une zone d'activités sur le secteur dit « Les Roches ».

Cet aménagement s'inscrit dans le cadre de la politique de développement économique menées par la métropole et qui vise à offrir des solutions foncières et immobilières répondant aux besoins des entreprises et permettant d'accompagner leur développement.

Les terrains d'emprises représentent une surface d'environ 8.4 ha qui ont été acquis par Saint-Etienne Métropole en 2011, puis revendus à la SPL Cap Métropole en 2019.

La signature du contrat de concession avec Cap Métropole a été approuvée par une délibération du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole du 22 mars 2018, et par le Conseil d'Administration de la SPL Cap Métropole du 29 Mars 2018.

Avancement de l'opération au 31 décembre 2020

Les frais sur la maîtrise du foncier s'élèvent à 14 084 € HT. La dépense totale pour le foncier depuis le début de l'opération à 790 009 € HT.

Les montants des dépenses pour les études s'élèvent à 37 700 € HT (études environnementales en vue de la constitution du dossier Unique Environnemental). Depuis le début de l'opération, le montant des études s'élève à 60 375 € HT.

Les montants de l'ingénierie pour les travaux d'aménagement, y compris la zone de compensation, s'élèvent à 15 524 € HT, soit un total de 20 285 € HT depuis le début de l'opération.

Les frais divers et de gestion (taxe foncière, assurance...) s'élèvent à 3 202 € HT en 2020, soit un montant total de 4 321 € HT depuis le début de l'opération.

La rémunération de l'aménageur pour l'année 2020 s'élève à 26 863 € HT, soit 69 323 € HT depuis le début de l'opération.

Les dépenses s'élèvent donc au cours de l'exercice 2020 à 97 372 € HT, soit 944 312 € HT depuis le début de l'opération.

Il n'y a pas eu de recette en 2020. Le montant des recettes s'élève à 619 euros depuis le début de l'opération.

Prévisions 2021

La prévision des dépenses pour l'année 2021 est de 165 957 € HT.

Cap Métropole finalisera, d'une part, les études environnementales pour pouvoir déposer le Dossier Unique environnemental, et d'autre part, l'ingénierie de travaux destinée à la réalisation de la zone d'activité et de la zone de compensation.

Ces montants prévisionnels de dépenses intègrent également la rémunération de Cap Métropole et les frais divers de gestion :

Etudes : 77 875 € HT,

Ingenierie sur travaux : 46 909 € HT,

Frais divers et de gestion : 16 595 € HT,

Rémunération de l'aménageur : 24 577 € HT.

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des dépenses sur l'opération est estimé à 4 557 527 € HT, dont la rémunération de l'aménageur à 337 732 €.

Il n'est pas prévu de recettes en 2021.

Dans le bilan financier prévisionnel, le montant total des recettes sur l'opération est estimé à 4 029 202 € HT, soit 1 597 680 € pour la cession de lots, 953 315 € de subvention, 1 477 588 € pour la cession d'équipement publics et 619 € de produits divers.

Avancement financier

La trésorerie de l'opération au 31 décembre 2020 s'élève à 568 690 €.

La collectivité a approuvé, en Conseil Métropolitain validant le traité de concession, le versement d'une avance de trésorerie d'un montant de 3 500 000 € dont les appels se feront sur 4 années.

Un premier versement a été réalisé en 2018 pour un montant de 950 000 €, puis un second de 550 000 € en 2019.

Il n'y a pas eu de versement en 2020.

Le dernier versement de 2 000 000 € est prévu en 2022.

Participation de Saint-Etienne Métropole

Après la remise des équipements publics estimés à 1 477 588 € HT, le bilan du présent CRACL fait état d'une participation prévisionnelle qui se monterait en fin d'opération à 528 325 € HT.


Le versement de la participation est échelonné à 400 000 € HT en 2022 et 128 325 € HT en 2023.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve le compte-rendu annuel d'activités au concédant arrêté au 31 décembre 2020 présenté par la SPL CAP Métropole pour l'opération création d'une ZAE sur le secteur des roches – ZAC Molina La Chazotte – commune de La Talaudière,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder à toutes formalités en vue de l'exécution de cette convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU